

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 3 octobre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00320
Propriétaire(s) : Albert Hock
Emplacement : 237, rue Plymouth
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lot 11, plan enr. 87004
Zonage : R4T
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 4,45 mètres sur la rue Plymouth, une profondeur de 29,15 mètres et une superficie de 117,4 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée existante dont l'adresse est le 237, rue Plymouth.

Le terrain conservé est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire. Il aura une façade de 4,24 mètres sur la rue Plymouth, une profondeur de 29,17 mètres et une superficie de 105,1 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée existante dont l'adresse est le 239, rue McLeod.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.